

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE  
DE CAMONDATE DE CONVOCATION  
01/03/2023

NOMBRE DE MEMBRES

en exercice 27

présents 20

votants 23

OBJET

FONCIER

Autorisation donnée à  
Monsieur le Maire de signer  
une promesse de vente avec  
M. VAQUETTE pour la  
réalisation d'une voie verte.

Début de la séance : 20h15

Fin de la séance : 21h47

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

*L'an deux mille vingt-trois, le sept mars à vingt heures et quinze minutes,*

*Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Salle Aragon, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude RENAUX, Maire.*

**Etaient présents :**

Mesdames et Messieurs M. RENAUX, Mme GUYOT, M. PIOT, Mme ROUSSEL, M. DUPUIS, Mme AUGUSTE, M. TELLIEZ, M. CARPENTIER, Mme BRUXELLE, Mme LELIEVRE, M. TORCHY, Mme GOURGUECHON, M. COPPIER, M. CUVILLIERS, Mme CHATELAIN, M. BASTARD, Mme CRIMET, Mme NOISELIET, Mme SILVESTRE, Mme LALOT.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient absents :**

- M. CARDON, pouvoir donné à M. TELLIEZ
- Mme TOUTAIN, pouvoir donné à Mme ROUSSEL
- M. SENECHAL, pouvoir donné à M. DUPUIS
- M. DESBUREAUX,
- Mme LEGRAND,
- M. DESCAMPS,
- M. FOLLEAT.

**Secrétaires de séance :**

- Françoise ROUSSEL
- Hubert DUPUIS

## DELIBERATION N° 7

**OBJET : FONCIER – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer une promesse de vente avec M. VAQUETTE pour la réalisation d'une voie verte.**

### LE CONSEIL MUNICIPAL DE CAMON

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** le projet de réalisation d'une voie verte devant relier la zone d'activités de la Blanche Tâche au centre-bourg,

**CONSIDERANT** que ce projet nécessite d'acquérir des terrains auprès des propriétaires riverains de la route Départementale le long de laquelle doit être aménagée la voie verte ;

**CONSIDERANT** la nécessité d'acquérir auprès de M. Vaquette Hervé une surface d'environ 268 m<sup>2</sup> issue de la parcelle P92,

**CONSIDERANT** que les parties se sont déjà entendues sur un prix de 10€ du m<sup>2</sup> auquel il conviendra d'ajouter les indemnités d'éviction éventuelles,

**CONSIDERANT** que la réalisation anticipée de cette opération nécessite la signature d'une promesse de vente avec M. Vaquette,

### DELIBERE

**ARTICLE 1** : Autorise Monsieur le Maire à signer une promesse de vente avec M. Hervé VAQUETTE sis 3, impasse Victor Maudit à CAMON (80450) pour une surface d'environ 268 m<sup>2</sup> issue de la parcelle P92 au prix de 10 €/m<sup>2</sup> auquel il conviendra d'ajouter les indemnités d'éviction éventuelles, ainsi que tous documents afférents à cette affaire y compris l'acte de vente.

**ARTICLE 2** : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

Fait à Camon, le 7 mars 2023 et ont signé les membres présents.  
Pour extrait conforme aux registres.

Le Maire,  
Jean-Claude RENAUX



Le(s) secrétaire(s),

